### LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Août 2022



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 août 2022, au moins 655 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

| 0. INTRODUCTION  | 4     |
|--|-------|
| I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVI | LS ET |
| POLITIQUES   | 5     |
| I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE                | 5     |
| I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES                 | 5     |
| I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES              | 5     |
| I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES                                      | 6     |
| I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE                               | 7     |
| I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES                                      | 7     |
| I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE              | 8     |
| I.3. DU DROIT A LA LIBERTE   | 8     |
| I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES               | 8     |
| I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT                       | 8     |
| II. DE LA JUSTICE  | 9     |
| III. DE LA GOUVERNANCE   | 10    |
| IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS                   | 10    |
| V.AUTRES FAITS SECURITAIRES  | 10    |
| VI.DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19                                   | 11    |
| VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS                                 | 11    |

### SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

Démocratie

CNL : Conseil National pour la Liberté

**CPI** : Cour Pénale Internationale

CTD : Conseiller Technique chargé du Développement

DI : Dommages et Intérêts

EAC : East African Community

**ECOFO** : Ecole Fondamentale

**FAB** : Forces Armées Burundaises

INSS : Institut National de la Sécurité Sociale

*MFP* : Mutuelle de la Fonction Publique

*SNR* : Service National de Renseignement

**SPP** : Servitude Pénale Principale

TGI : Tribunal de Grande Instance

**VSBG** : Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

#### 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois d'août 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 329 à 332.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 25 personnes tuées dont 8 cadavres retrouvés, 4 victimes de VSBG, 1 enlevée et/ou portée disparue, 5 torturées et 27 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 6 femmes et 3 mineurs tués ainsi qu'un mineur arrêté arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 2 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL tués, 1 membre du parti CNL enlevé et 24 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

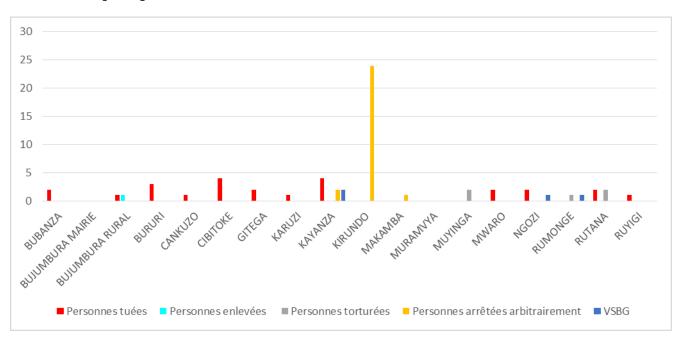
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels, à la pandémie de la covid-19 et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois d'août 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois d'août 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 25 dont 6 femmes et 3 mineurs. Ainsi, les provinces de Cibitoke et de Kayanza viennent en tête avec 4 cas chacune, suivie de Bururi avec 3 cas. Parmi les présumés auteurs de ces personnes tuées, il y a des gens non identifiés avec 13 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des administratifs avec 1 cas chacun.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 1 membre du parti CNL enlevé et/ou porté disparu à Bujumbura rural par un agent du SNR.

Sur un total de 4 victimes de VSBG relevées au cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 2 cas tandis que Ngozi et Rumonge ont enregistré 1 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 5 cas de torture dans les provinces de Muyinga et Rutana avec 2 cas chacune tandis que Rumonge a enregistré 1 cas. Parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure et des agents du SNR avec 2 cas chacun.

Sur un total de 27 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Kirundo vient en tête avec 24 cas suivie de Kayanza avec 2 cas et Makamba avec 1 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 24 membres du parti CNL et 1 mineur.

# I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

#### I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

# I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR <u>DES AGENTS ETATIQUES</u>

Au cours du mois d'août 2022, la Ligue Iteka a relevé 2 cas de personnes tuées par des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas dans la province de Bubanza et par des administratifs avec 1 cas dans la province Cankuzo.

## I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois d'août 2022, la Ligue Iteka a relevé 13 cas de personnes tuées par <u>des gens non identifiés</u>. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 4 cas suivie de Mwaro avec 2 cas.

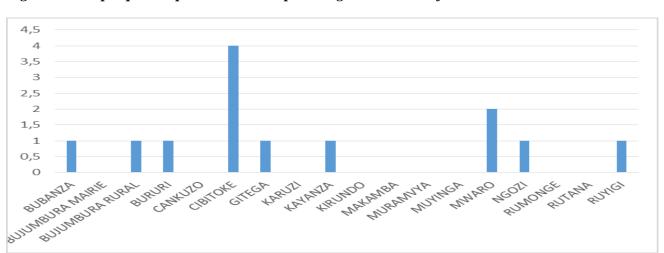


Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

#### I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois d'août 2022, la Ligue Iteka a enregistré 8 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés respectivement en provinces Bubanza, Bujumbura rural, Bururi, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Ngozi et Ruyigi. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

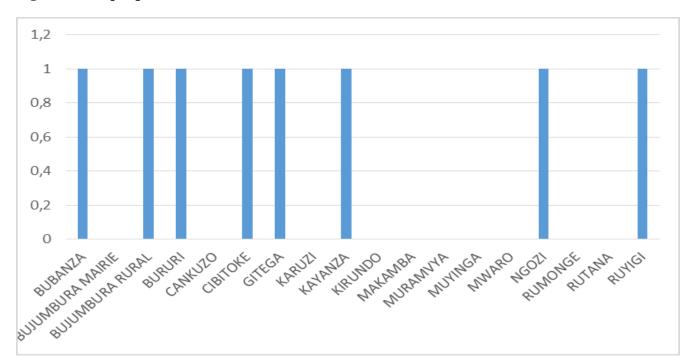
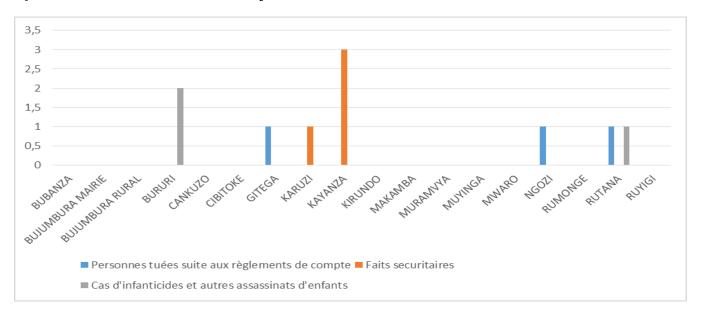


Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés

# I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours du mois d'août 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 10 personnes ont été tuées dont 4 cas suite <u>aux faits sécuritaires</u>, 3 cas suite <u>aux règlements de compte</u> ainsi que 3 cas d'infanticide et autres assassinats d'enfants. Ainsi, la province de Kayanza vient en tête avec 3 cas, suivie de Bururi avec 2 cas.

Figure 4: Graphique des personnes tuées suite aux règlements de compte, aux faits sécuritaires, aux infanticides et autres assassinats d'enfants

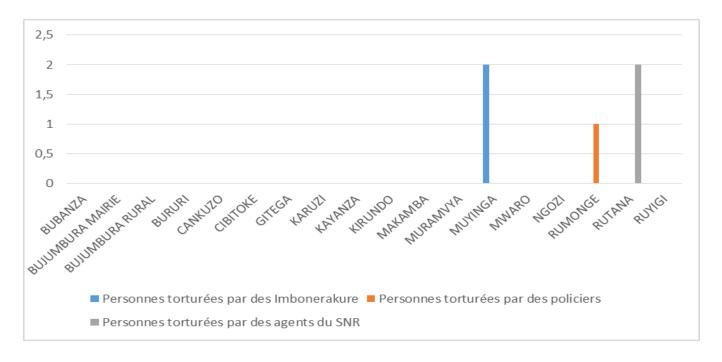


# I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

#### **I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES**

Au cours du mois d'août 2022, comme le graphique ci-après l'illustre, la Ligue Iteka a relevé 5 cas <u>de personnes torturées</u> respectivement par des membres de la milice Imbonerakure et des agents du SNR avec 2 cas chacun ainsi que des policiers avec 1 cas. Ces cas ont été enregistrés dans les provinces de Muyinga et Rutana avec 2 cas chacune ainsi qu'à Rumonge avec 1 cas.

Figure 5: Graphique des personnes torturées



#### 1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 4 cas <u>de VSBG</u>. Comme l'indique le graphique ciaprès, la province de Kayanza vient en tête avec 2 cas, suivie de Ngozi et Rumonge avec 1 cas chacune.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

### I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

#### I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

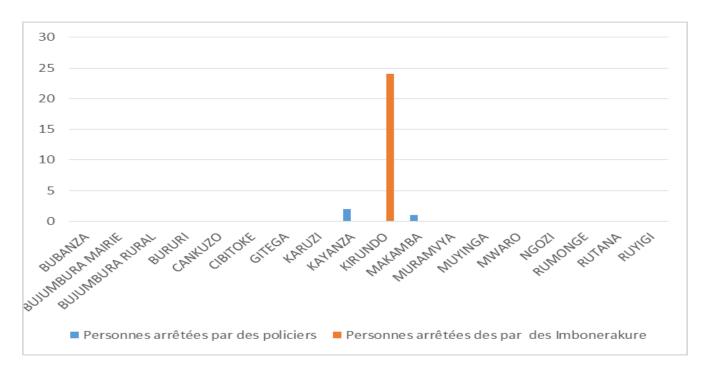
Au cours de la période couverte par ce rapport, 1 membre du parti CNL a été <u>enlevé et/ou porté disparu</u> par un agent du SNR dans la province de Bujumbura rural.

#### 1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois d'août 2022, la Ligue Iteka a répertorié 27 cas <u>d'arrestations arbitraires</u> dont 24 membres du parti CNL et 1 mineur.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Kirundo vient en tête avec 24 cas suivie de Kayanza avec 2 cas et Makamba avec 1 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des membres de la milice Imbonerakure avec 24 cas et des policiers avec 3 cas.

Figure 7: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



#### II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit de :

- ➤ Sept membres du parti CNL auditionnés et condamnés par le TGI Kirundo à une peine de servitude pénale de 15 ans et ils avaient été accusés de constituer un groupe de recrutement des rebelles pour des entraînements militaires au Rwanda en vue d'attaquer et déstabiliser le Burundi ;
- ➤ Quatre membres de la milice Imbonerakure auditionnés et condamnés par le TGI de Ngozi à une peine à perpétuité et à payer des DI de 30 millions de fbu et ils étaient accusés d'avoir assassiné Bernard Nsabimana surnommé Petit, employé de l'Hôtel Winners en ville de Ngozi ;
- ➤ Une personne auditionnée et condamnée par le TGI en province Rutana dans le cadre des procès de flagrance à une peine de servitude pénale de 5 ans et des DI d'un million de fbu. Il avait attaqué et blessé son voisin ;
- ➤ Procès de flagrance au TGI de Kayanza contre sept personnes accusées d'atteinte à l'économie nationale par la vente frauduleuse des minerais. Deux femmes parmi elles ont été condamnées à cinq ans de SPP et une amende de cinq millions chacune ;
- ➤ Comparution du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Rutana et du secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Giharo au bureau provincial du SNR, accusés du viol d'une jeune fille, âgée de 16 ans, de la commune Giharo.

#### III. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié des cas suivants :

- ➤ Saisie d'environ 400 litres de mazout en commune et province Rumonge par les différentes autorités ;
- ➤ Vote du projet de taxation des parcelles et des bâtiments de tout le domaine urbanisé du centre de Nyanza-Lac dont les quartiers des collines de Kabondo et Bukeye, à raison de 10 000 fbu par unité ;
- Suspension de deux administrateurs communaux en province Bujumbura rural par une ordonnance ministérielle du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Ces autorités suspendues étaient accusées entre autres de violation du code des marchés publics et de détournement des cotisations du personnel à l'INSS et à la MFP;
- > Fraude d'examen de Mathématiques en commune Bugendana province Gitega commise par un enseignant à l'ECOFO Rwingiri;
- ➤ Révocation de trente-cinq magistrats par un décret n°100/099 portant révocation de certains magistrats des juridictions du pays.

## IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au niveau des droits économiques, sociaux et culturels, au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de contributions forcées par certaines autorités provinciales dans certaines provinces du pays dans le cadre des préparatifs de la célébration de la fête des communes et de privation d'eau potable par le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye à plus de 500 ménages des collines Kiranda et Muyange ainsi qu'à l'ECOFO Muyange, en commune Bugenyuzi, province Karuzi. La source d'eau a été déviée vers les champs de cultures du Président de la République du Burundi.

#### V.AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois d'août 2022, la Ligue Iteka a relevé d'autres faits sécuritaires. Il s'agit de :

- ➤ Une grenade retrouvée dans une plantation de manioc par des habitants en commune et province Rutana, de destruction des champs de bananiers appartenant aux déplacés de la crise de 1993 par une vingtaine de membres de la milice Imbonerakure supervisés par Félix Nshimirimana, Ingénieur communal, membre du parti CNDD-FDD accompagné par Claude, CTD en commune Gitaramuka ainsi que Jean Claude, agent du bureau foncier et Justin, comptable communal, tous munis des machettes, en commune Gitaramuka, province Karuzi;
- ➤ Un incendie ayant ravagé cinq kiosques remplis de marchandises en commune Buhiga, province Karuzi suite à une explosion d'une batterie de téléphone ;
- ➤ Un retraité d'ex-FAB blessé à coups de machettes suite à une attaque d'un groupe de gens non identifiés non loin de son domicile en commune et province Bururi ;
- deux vaches tuées brûlées par des gens non identifiés en commune Buhiga, province Karuzi ;
- Manuels scolaires brûlés par des inconnus qui se sont introduits à l'intérieur de cette école en commune Mbuye, province Muramvya;
- ➤ Entraînements paramilitaires des membres de la milice Imbonerakure en tenues militaires et policières en commune Vumbi, province Kirundo.

#### VI.DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Au cours de ce mois d'août 2022, plus de 200 personnes testées positives à la covid-19 ont été relevées par la Ligue Iteka dans les districts sanitaires de Rutovu et de Matana en province Bururi.

### VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections d'août 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels, à la pandémie de la covid-19 et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### Au Gouvernement du Burundi

- ➤ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- > de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

### Aux partenaires techniques et financiers

➤ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

### A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

> de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

#### A la CPI

d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

# A la population

- ➤ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.